



DECLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU 21 MARS 2017

Par nos déclarations liminaires et nos différentes actions, vous connaissez l'attachement de la CGT Finances publiques au réseau du service public des finances. En effet, la CGT dénonce toujours les suppressions d'emplois et les restructurations, entraînant de la souffrance au travail. Nous ne développerons pas plus les arguments souvent avancés lors des différentes instances.

Nous demandons simplement à ce que le CHS-CT et le CTL deviennent de véritables espaces de dialogue où les différents acteurs pourraient débattre des sujets impactant le réseau, où l'information vaudrait réellement information et non pas décision. Pour la CGT Finances publiques 94, il est nécessaire d'abandonner cette politique du fait accompli que vous demande d'appliquer la Direction Générale et qui a fini par transformer les instances en « chambres d'enregistrement » de réformes régressives.

Il n'y a pas eu de consultation de tous les agents concernés par les restructurations prévues dans le VAL DE MARNE. Pourtant, la présence des agents aux différentes séances en tant qu'experts montre bien la volonté d'implication de ceux-ci dans les projets de restructuration qui les concerne. Les agents attendent une prise en compte réelle de leurs observations et propositions. En outre, l'absence d'un médecin de prévention et de l'ISST à tous les groupes de travail est à déplorer.

Au plan national, il y a maintenant plus de 10 ans, à la demande des Fédérations syndicales des Finances, les ministres de Bercy se sont engagés à protéger les personnels des expositions à l'amiante, à organiser le suivi médical des agents exposés et à indemniser les victimes.

Localement, le sujet de l'amiante est anxiogène pour de nombreux agents, notamment sur des sites tels que CHOISY-LE-ROI et CHAMPIGNY-SUR-MARNE. Ce qui conduit la CGT à demander à l'administration la mise à jour et la communication de tous les « dossiers techniques amiantes ».

Nous réaffirmons notre attachement à la qualité du service public et aux conditions de travail de tous les collègues.